



Lettre au juge des affaires familiales

Par **valdolo**, le **15/02/2011** à **10:57**

Bonjour,

Je dois écrire une lettre au juge des affaires familiales, car mon concubin me quitte au bout de 23 ans de vie commune. Comme nous avons des enfants et biens en commun, je suis allée voir un notaire et celui-ci m'a expliqué que la maison était à moi car le terrain est un bien que j'ai hérité au DC de mon papa. Il m'a recommandé de finir ma lettre au juge, en précisant que nous ne reconnaissons mon conjoint et moi rien nous devons financièrement et matériellement, mais je ne sais pas comment formuler cette phrase ?

Je précise que mon conjoint n'est pas lésé, car il part avec toutes nos économies et moi je garde la maison, à ma charge de la payer toute seule.

Merci

Par **Domil**, le **15/02/2011** à **14:00**

Le JAF n'est pas compétent pour régler la séparation de concubin. Il ne s'occupera que des enfants.

Certes la maison est à vous, mais si votre concubin peut prouver avoir payé une partie de la construction de la maison, il pourra en exiger l'indemnisation.

Vous n'avez aucune économie commune, il part avec son argent et vous gardez le votre.